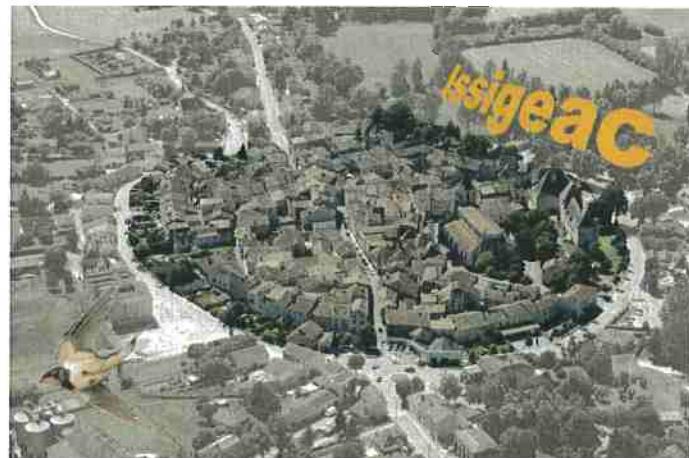




Convention cadre

Petites Villes de Demain

Communes d'Eymet et Issigeac



ENTRE

La Communauté de Communes Portes Sud Périgord

Représentée par M. Jérôme Bétaille (Président), autorisé à l'effet des présentes suivant délibération n°2022-69 en date du 21 septembre 2022. Ci-après désigné par « La Communauté de Communes Portes Sud Périgord » ;

La Commune d'Eymet

Représentée par Mme Josiane Chapat (1ère adjointe d'Eymet), autorisée à l'effet des présentes suivant délibération n°2022-09-01 en date du 08 septembre 2022. Ci-après désigné par « La Commune d'Eymet » ;

La Commune d'Issigeac

Représentée par M. Jean-Claude Castagner (Maire d'Issigeac), autorisé à l'effet des présentes suivant délibération n°2022-0052 en date du 16 septembre 2022. Ci-après désigné par « La Commune d'Issigeac » ;

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Monsieur Jean-Charles Jobart, Sous-préfet de Bergerac.
Ci-après désigné par « l'État » ;

Le Département de la Dordogne,

Représenté par Monsieur Germinal Peiro, Président du Conseil départemental.
Ci-après désigné par « le Département » ;

La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de la Banque des Territoires,

Représenté par Monsieur Zili Fu, Directeur territorial de la Banque des Territoires.
Ci-après désigné par « la Banque des Territoires » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :



Sommaire

<i>Préambule</i>	3
<i>Article 1 - Objet de la convention cadre</i>	3
<i>Article 2 – Les ambitions du territoire</i>	5
<i>Article 3 – Les orientations stratégiques / Enjeux</i>	6
<i>Article 4 – Le plan d'action</i>	7
4.1 Les périmètres d'intervention et leurs orientations	8
4.2 Les actions	12
4.3 Projets en maturation	12
4.4 Les leviers d'action dans un schéma structuré et partagé.....	12
<i>Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie</i>	16
<i>Article 6 – Engagements des partenaires</i>	16
6.1 Dispositions générales concernant les financements.....	16
6.2 Le territoire signataire.....	17
6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics.....	17
6.4 Engagements du Département.....	18
6.5 Engagements des autres opérateurs publics	18
6.6 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques	18
6.7 Maquette financière.....	19
<i>Article 7 – Gouvernance du programme Petites villes de demain</i>	19
<i>Article 8 - Suivi et évaluation du programme</i>	19
<i>Article 9 – Résultats attendus du programme</i>	20
<i>Article 10 – Utilisation des logos</i>	23
<i>Article 11 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité</i>	23
<i>Article 12 – Evolution et mise à jour du programme</i>	23
<i>Article 13 – Résiliation du programme</i>	23
<i>Article 14 – Traitement des litiges</i>	23

Documents annexés :

- Annexes n°01 : Contextes territoriaux 2021 ;
- Annexe n°02 : Projet de territoire 2022 ;
- Annexes n°03 : Etudes commerces de proximité 2022 ;
- Annexe n°04 : Concertation citoyenne 2022 ;
- Annexes n°05 : Fiches actions ;
- Annexe n°06 : Maquettes financières ;
- Annexes n°07 : Contribution spécifique à la convention des établissements publics et opérateurs (ANCT, Caisse des Dépôts et Consignation, Anah, Cerema, ADEME ...)
- Annexes n°08 : Délibérations des collectivités territoriales ;
- Annexes n°09 : Périmètres d'intervention de l'ORT ;



Preamble

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre. Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

Article 1 - Objet de la convention cadre

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Les communes d'Eymet et d'Issigeac ont souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 31 mars 2021.

Eymet :

Eymet se situe dans la partie Sud de la Dordogne. La commune est vaste (plus de 3 000 hectares), traversée par la rivière Dropt, bordée à l'Ouest par le ruisseau Escourou (alimentant une vaste retenue d'eau servant à l'irrigation). Ces deux cours d'eau forment, au Sud et à l'Ouest, la limite avec le département voisin (Lot-et-Garonne). Le territoire communal est irrigué du Nord au Sud par la D933, axe important du département reliant Bergerac à Marmande. Les paysages sont variés, vallonnés et l'agriculture encore très présente et dynamique : vaste plateau céréalier, vergers, parcelles de vigne sur les coteaux ensoleillés ...

Aujourd'hui, la commune d'Eymet poursuit son développement (zones d'activités et d'habitat en périphérie notamment) tout en maintenant le dynamisme de son cœur de bourg par des aménagements urbains et rénovations architecturales d'envergure : centre culturel et hôtel de ville notamment.

Le tourisme est une autre composante essentielle : la proximité de Bergerac (et notamment de son aéroport) et la qualité de vie attirent de nombreux vacanciers. Dans une boucle du Dropt, à l'écart du bourg, a été aménagée il y a quelques années la plaine de Bretou, constituée de vastes espaces dédiés au sport et à l'accueil touristique. La Commune d'Eymet présente un sous-sol d'une grande richesse archéologique (diverses époques Préhistorique, gallo-romain, médiéval).

Eymet est une commune rurale, car elle fait partie des communes peu ou très peu denses, au sens de la grille communale de densité de l'Insee. Elle appartient à l'unité urbaine d'Eymet, une unité urbaine monocommunale de 2 614 habitants en 2018, constituant une ville isolée. La commune est en outre hors attraction des villes.

Eymet exerce des fonctions de centralité. Cette commune est un lieu où se concentrent des fonctions pour lesquelles des habitants se déplacent. La centralité d'Eymet se définit par diverses fonctions (administratives, économiques, commerciales, loisirs ...), par le rang, son influence dans la hiérarchie urbaine (village, ville, petit pôle, pôle d'emplois...), et par son environnement géographique (les villages avoisinants exercent cette fonction dans une moindre mesure).

Issigeac :

La commune d'Issigeac se situe au Sud du département de la Dordogne, dans le vallon de la Banège, au Sud-Est des vignobles de Bergerac. Elle est située en limite Sud du bassin versant de la Dordogne.

Les paysages sont composés d'espaces agricoles, très ouverts, dominés par un vaste plateau céréalier et ponctués çà et là de buttes calcaires, de pelouses ou de petits boisements.



" L'attractivité de la ville d'Issigeac est basée sur son image patrimoniale préservée. Résultat d'une politique municipale volontariste (...), le patrimoine a été largement reconnu, approprié et investi. Le nouveau « SPR » (Site Patrimonial Remarquable) a pour objectif de définir les périmètres cohérents permettant de concilier la nécessité de préserver la richesse patrimoniale identifiée sur le territoire d'Issigeac et les opportunités de développement communal " (Source ATD24).

Voici la liste des monuments inscrits au patrimoine historique d'Issigeac :

Monument/site	statut	date de l'arrêté
Ancienne prévôté	inscrit	03/10/1946
Ancien palais des évêques	inscrit	05/10/1946
Maison gothique	inscrit	26/06/1946
Eglise Saint-Félicien	inscrit	12/07/2001
Bourg Issigeac	Site inscrit	20/07/1970
ZPPAUP ¹ d'Issigeac devenue SPR	SPR	07/07/2016

La cité médiévale d'Issigeac se distingue par son organisation où ses ruelles et venelles s'inscrivent dans un plan circulaire contrairement aux bastides alentours organisées sur un plan en damier. L'ensemble du bourg est concerné par les prescriptions « d'archéologie préventive » en raison de la présence de vestiges antiques et médiévaux.

CCPSP :

La communauté de communes Portes Sud Périgord a été créée le 1er janvier 2014 par regroupement des communautés de communes du Pays Issigeacois et Val et Coteaux d'Eymet. D'une superficie de 569,5 km², Portes Sud Périgord compte désormais 8 628 habitants. 25 Communes se sont réunies dans l'optique de maintenir et de dynamiser nos territoires ruraux. 40 élu.e.s siègent au Conseil Communautaire. Les principales compétences de la communauté de communes sont :

- Aménagement de l'espace, développement économique (obligatoires).
- Tourisme, périscolaire (optionnelles).
- Protection et mise en valeur de l'environnement, politique du logement et du cadre de vie, création et aménagement et entretien de la voirie, action sociale d'intérêt communautaire, assainissement non collectif, compétence scolaire (facultatives).
- lutte contre la désertification médicale (dernière extension).

Par délibération n°2017-24 du 20 mars 2017, la Communauté de communes Portes Sud Périgord a prescrit l'élaboration de son plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), fixé les objectifs poursuivis, définit les modalités de la concertation et arrêté les modalités de concertation avec les communes membres.

Le PLUi présente le projet de développement de l'EPCI en matière d'environnement, d'habitat, de déplacement et d'activité économique, ainsi que le régime des règles générales d'urbanisme et des servitudes. Le contenu du PLUi est compatible, et prend en compte les orientations d'autres documents supra-communaux (SCoT, PADD, PCAET...) suivant les articles L131-4 à 8 du code de l'urbanisme.

L'EPCI est également couvert par un SCoT, ainsi le plan local d'urbanisme intercommunaux est compatible avec le schéma de cohérence territoriale (art. L131-4 du code de l'urbanisme).

Par délibération en date du 21 janvier 2019, le conseil communautaire a approuvé, après enquête publique, la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Eymet. Le PLU approuvé est devenu exécutoire à compter du 22-02-2019. La loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 a permis à Issigeac de créer son instrument de planification : la carte communale, achevant ainsi l'évolution des « MARNU ». La carte communale acquiert un véritable statut de document d'urbanisme et peut fixer les zones constructibles de la commune sans que la règle de la constructibilité limitée s'applique.

La loi de programmation du 3 août 2009 (loi Grenelle I) propose des mesures touchant les secteurs de l'énergie et du bâtiment, des transports, de la biodiversité et des milieux naturels, de la gouvernance et des risques pour l'environnement et la santé. Du point de vue de la planification urbaine, elle reprend les principaux grands objectifs de la loi SRU en des termes nouveaux. Elle vise ainsi à :

- Lutter contre la régression des surfaces agricoles et naturelles ;
- Lutter contre l'étalement urbain et la déperdition d'énergie, ainsi que permettre la revitalisation des centres villes ;
- Préserver la biodiversité ;
- Assurer la gestion économe des ressources et de l'espace ;
- Créer un lien entre densité et niveau de desserte par les transports collectifs.

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi Grenelle II) formalise les grandes orientations de la loi Grenelle I, en encourageant notamment la réflexion programmatique à l'échelle supra-communale, au travers d'une valorisation de l'outil SCOT.



Le SCOT du Bergeracois est porté par le syndicat mixte SyCoTeB. Le Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois (SyCoTeB) est un établissement public de coopération intercommunale (syndicat mixte fermé) créé par arrêté préfectoral le 21 décembre 2010. Le Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois est aujourd'hui constitué de 2 communautés de communes et une communauté d'agglomération, soit 110 communes pour une population de 89 852 habitants. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est le document stratégique qui présente à l'échelle d'un bassin de vie, les grandes orientations d'urbanisme et d'aménagement du territoire pour les 20 ans à venir dans une perspective de développement durable.

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) est la traduction réglementaire du projet et des orientations du SCOT. Contrairement aux autres documents du SCOT, il a une portée juridique, ses orientations s'imposent aux autres documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme, Programme Local de l'Habitat, Plan de Déplacements Urbains...). Il comprend le Document d'aménagement commercial (DAC) qui définit les zones d'aménagement commercial. Le DOO est le seul document réglementaire opposable du SCOT.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) permet de réduire l'impact climatique du territoire. Il est l'occasion de mener une démarche prospective permettant d'anticiper les risques liés au changement climatique et à l'augmentation du prix de l'énergie. Après avoir réalisé un état des lieux des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et des consommations d'énergie à l'échelle de son territoire, le SyCoTeB a défini une Stratégie pour son Plan Climat autour de laquelle s'articule le plan d'action du PCAET, pour la période 2018-2024. Le plan d'action aborde, entre autres, les thématiques de l'habitat, de l'aménagement, de l'agriculture, de la production d'énergies renouvelables ou de la mobilité.

Sur la base du projet de territoire, le programme Petites villes de demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation et Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) au sens de l'article L.303-1 du Code de la construction et de l'habitation – voir article 4 de la présente convention.

Article 2 – Les ambitions du territoire

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

- ✓ *D'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;*
- ✓ *De les décliner en orientations stratégique et en plans d'actions.*

Cette vision peut être élaborée suivant différentes méthodes en s'appuyant sur l'existant (PLUi, PLH, SCOT, SDAASAP, SRDEII, SRADDET...). Elle se construit et doit être partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux – acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, État, etc. Associer en amont les acteurs socio-économiques et les habitants, usagers du territoire, est un gage de partage de la vision stratégique et de l'émergence de porteurs de projets engagés.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

Le contexte territorial circonscrit à « Portes Sud Périgord » (Eymet/Issigeac) est réalisé en octobre 2021. Il présente la synthèse du panorama socio-démographique et économique. Cet outil contextuel dresse un état des lieux territorial et accompagne une réflexion et débat sur les enjeux / Orientations stratégiques / Axes de progrès / Objectifs / Résultats attendus... L'idée est d'élaborer un plan d'action et établir des leviers de développement du territoire sur des thématiques diverses et variées : habitat, tissu économique, population, environnement, cadre de vie...



Ainsi, face au contexte difficile, les élu.e.s se sont réunis afin d'extraire des enjeux émergents et esquisser une maquette stratégique. Il est extrait 6 enjeux émergents :

1. Créer une dynamique citoyenne collective
2. Affirmer un cadre de vie attractif (dont l'amélioration de l'habitat)
3. Développer le progrès social et solidaire
4. Confirmer la qualité du service public rendu aux administrés
5. Maintenir le tissu associatif local
6. Protéger l'environnement

Enfin, après avoir défini les enjeux ; le projet de territoire s'est doté d'axes de progression et objectifs afin de pallier aux diverses problématiques rencontrées :

1. Créer une dynamique citoyenne collective
 - a. Ecouter et accompagner les initiatives citoyennes ;
 - b. Favoriser l'implication des jeunes dans la vie locale ;
 - c. Renforcer le sentiment d'identification ;
2. Affirmer un cadre de vie attractif
 - a. Mettre en valeur le patrimoine ;
 - b. Maintenir un secteur touristique dynamique ;
 - c. Dynamiser le bassin économique ;
 - d. Améliorer l'habitat ;
 - e. Améliorer les infrastructures et espaces publics partagés ;
 - f. Améliorer la couverture numérique ;
3. Développer le progrès social et solidaire
 - a. Renforcer la qualité des soins de santé ;
 - b. Renforcer les pôles d'action sociale ;
 - c. Assurer le bien-vivre ensemble ;
4. Confirmer la qualité du service public rendu aux administrés
 - a. Maîtriser la fiscalité ;
 - b. Structurer les services de la collectivité : l'amélioration continue ;
 - c. Rétablir la confiance entre l'administration et les usagers ;
5. Maintenir le tissu associatif local
 - a. Pérenniser les associations locales ;
 - b. Développer l'attractivité culturelle ;
 - c. Améliorer les infrastructures sportives ;
6. Protéger l'environnement
 - a. Diminuer notre empreinte carbone ;
 - b. Développer la trame verte et bleue ;
 - c. Accompagner la transition écologique ;

Tous les axes de progrès sont accompagnés d'un certain nombre de levier d'action qui vont agir de manière bénéfique sur ces scénarios : c'est le plan d'actions.

Article 3 – Les orientations stratégiques / Enjeux

La présente convention fixe les orientations stratégiques et répond à la problématique suivante : Qu'est-ce que nous pouvons perdre si nous ne faisons rien ?

- Enjeu / Orientation n°01 : Créer une dynamique citoyenne collective

« *Une opération, un projet est réussi lorsque le futur utilisateur s'en approprie les usages ...* ». L'enjeu de l'implication citoyenne dans le processus de réflexion et l'appropriation du projet de territoire est primordial à la réussite d'une revitalisation. La conscience et l'intelligence collective doit pouvoir faire émerger des dynamiques de scénarios de développement (axes de progrès). Le contexte territorial circonstancié à « Portes Sud » (Eymet/Issigeac) fait apparaître un sentiment d'identité fort et spécifique rattaché au terroir « Sud Bergeracois ». La culture Eymétoise/Issigeacoise a ancré certains « usages » dans leurs actes du quotidien qui sont propres à ce « peuple Périgourdin ». Le transfert du statut d'administré vers celui de « citoyen actif » doit faciliter le lancement des leviers.

- Enjeu / Orientation n°02 : Maintenir un cadre de vie attractif

Les centres-bourgs historiques, la Bastide pour l'un, et la Cité médiévale pour l'autre, disposent de richesses patrimoniales : urbaines, architecturales, paysagères et culturelles. La vie locale est portée par le charme pittoresque des édifices historiques et des venelles. Les paysages sont variés, vallonnés et l'agriculture encore très présente et dynamique. Aujourd'hui les « villages de demain » poursuivent leur développement (tissu économique de proximité et habitat).



Le tourisme est une autre composante essentielle : la proximité de Bergerac (et notamment de son aéroport) et la qualité de vie attirent de nombreux vacanciers. Ces pôles de proximité (définis par le Scot) exercent des fonctions de centralité. Ces communes sont des lieux où se concentrent des fonctions pour lesquelles des habitants se déplacent. Cette « attractivité » se définit par diverses fonctions (administratives, économiques, commerciales, culturelles, sportives ...).

- Enjeu / Orientation n°03 : Développer le progrès social et solidaire

Eu égard à une tendance à la paupérisation de certaines classes de la population en milieu rural (vieillissement de la population, taux de chômage important ...), l'enjeu de l'amélioration des conditions de vie s'impose comme une véritable responsabilité sociétale des élus et des partenaires institutionnelles. Effacer les différences et les inégalités dans l'organisation sociale semblent être une nécessité incontournable dans une société où les écarts entre les moins riches et les plus riches se creuse... Les « fractures » sont ressenties dans divers domaines (sociaux, culturels, économiques, idéologiques ...). Un projet de territoire ne peut pas se faire en laissant sur le bord du chemin une frange de la population. Dans leur vision inclusive, les Conseils municipaux Eymétois et Issigeacois ont fondé leur plan d'action sur des valeurs consensuelles, telle l'égale dignité de tous.

- Enjeu / Orientation n°04 : Maintenir un service public de qualité

L'ensemble de la gamme des services d'utilité public est bien loti sur le territoire « Portes Sud » ; mais qu'en est-il de la qualité du service rendu ? La masse salariale constante des collectivités est déjà optimale et tendue. Le redéploiement d'heures sur des actions de développement (nouvelles tâches) semble compliqué. La maîtrise de la fiscalité est une composante essentielle du caractère durable de notre développement territorial. La vision « déstructurée » de la gestion budgétaire doit trouver une organisation selon un schéma, un dessin bien précis. L'optimisation des deniers publics, l'amélioration continu des services, ou encore la modernisation de l'action publique... ne sont pas des options dans l'évolution des services des collectivités. L'image gratifiante d'un agent bien à son poste est le premier ambassadeur d'une collectivité bienveillante et pragmatique.

- Enjeu / Orientation n°05 : Maintenir le tissu associatif local

Le territoire « Portes Sud Périgord » se voit doté d'environ 150 associations de tous genres (clubs sportifs, loisirs, œuvres caritatives, culturelles ...). Etant entendu que la génération « Baby boomer », jeune retraité, actif ... intègre fortement ces associations ; il est fort probable que nous observions un déclin de ce dynamisme dans les années à venir. Les bénévoles sont vieillissants et ils ne se renouvellent pas suffisamment. Nous observons d'ores et déjà des essoufflements auprès de certains responsables d'associations (manque de bénévoles, de moyens, d'organisation structurée ...). Les collectivités optent pour un accompagnement et un soutien substantiel pour compenser cette problématique et maintenir ces dynamiques associatives qui portent la vie locale et l'épanouissement de la population.

- Enjeu / Orientation n°06 : Protéger l'environnement

Le projet environnemental du territoire Eymétois et Issigeacois permet à la fois de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de réduire les consommations énergétiques, de s'adapter aux évolutions du climat, d'aménager des espaces naturelles afin de les rendre accessibles à tous, de prendre soin de nos ressources naturelles et de l'impact de nos déchets. Le plan d'action aborde, entre autres, les thématiques de l'habitat, de l'aménagement (trame verte et bleu), de la production d'énergies renouvelables ou de la mobilité. *« Si l'on veut éviter que des mesures drastiques rendues obligatoires viennent un jour s'imposer aux populations et aux élus qui les subiront comme des contraintes insupportables, c'est l'ensemble de la société qui doit s'emparer de cette question : éducation, information, sensibilisation, discussions, incitations, actions concrètes, etc. sont autant d'ingrédients qu'il faudra savoir combiner localement. »*

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant (point suivant).

Article 4 – Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

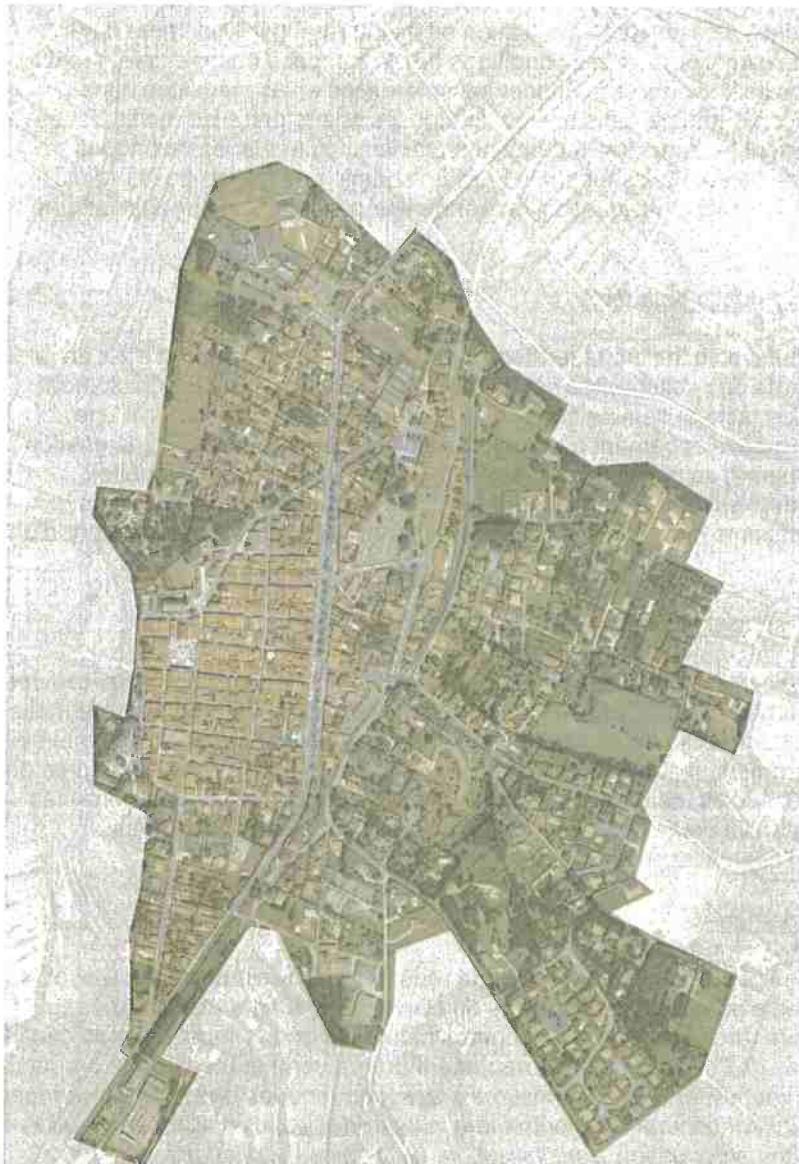
La définition des périmètres/secteurs d'intervention de l'ORT incluant les centres-bourgs d'Eymet et Issigeac, est définie selon une cartographie parcellaire qui sera abondée de localisation plus précise dans les fiches de chacune des actions.



4.1 Les périmètres d'intervention et leurs orientations

Sur Eymet :

Les secteurs d'intervention de l'ORT incluant le Grand centre-bourg figurent parmi les périmètres présentés ci-dessous (Annexes n°09 de la présente convention).



- Réhabilitation de la salle des fêtes
- Réhabilitation de la salle du couvent
- Prêt de matériels
- Développer l'attractivité culturelle
- Moderniser la médiathèque/bibliothèque
- Améliorer les infrastructures sportives
- Diminuer notre empreinte carbone :
 - Réduire les consommations énergétiques
 - Mettre en œuvre une centrale photovoltaïque
 - Développer les concepts d'EnR
 - Améliorer la mobilité/transport collectif
- Développer la trame verte et bleue :
 - Aménager infrastructures de déplacement doux
 - Mettre en conformité le système d'assainissement
 - Développer les activités fluviales
 - Eviter la surchauffe de La Bastide
 - Embellissement des façades
 - Accompagner la transition écologique :

Le Grand Centre-bourg d'Eymet :

- Accompagner les initiatives citoyennes
- Implication les jeunes dans la vie locale
- Renforcer le sentiment d'identification
- Mettre en valeur le patrimoine :
 - Recyclage des « dents creuses » (Friches)
 - Réhabilitation du Château
 - Lutter contre les logements/commerces vacants, compris les immeubles appartenant à la Commune
- Maintenir un secteur touristique dynamique :
 - Inciter le touriste à séjourner
 - Maintenir les capacités d'accueil
- Dynamiser le bassin économique :
 - Accompagner les entreprises
 - Proposer une offre de foncier attractive (AMAD)
 - Développer les commerces de proximité
 - Développer les filières locales et circuits-courts
- Améliorer l'habitat (art. L.303-2 du CCH) :
 - Lutter contre l'habitat dégradé et/ou indigne
 - Lutter contre la vacance
 - Produire des logements attractifs et adaptés
 - Relancer l'OPHA Ru
- Améliorer les infrastructures et espaces publics :
 - Aménager les quais du Dropt
 - Sécuriser les points noirs de la circulation
 - Aménager la Place de l'Eglise
 - Organiser les stationnements
 - Prévoir des modes de déplacements doux
 - Requalification du quartier de la Gare
 - Requalification de fonctions urbaines
 - Réhabilitation Rue du Loup / Rue de Moissac
- Améliorer la couverture numérique
- Renforcer la qualité des soins de santé
- Renforcer les pôles d'actions sociales
- Assurer le bien-vivre ensemble
- Maîtriser la fiscalité
- Structurer les services de la collectivité
- Rétablir la confiance usagers/administration
- Pérenniser l'activité des associations :



- Développer l'ESS
- Développer l'économie circulaire
- Créer un pôle de recyclage (déchetterie)
- Créer un écoquartier (quartier de la gare)
- Etudier l'opportunité d'un réseau de chaleur (méthaniseur)
- Adapter les usages aux changements climatiques
- Adapter l'offre des logements aux évènements climatiques (fortes chaleurs, intempéries, ...).

Le Quartier de Bretou :

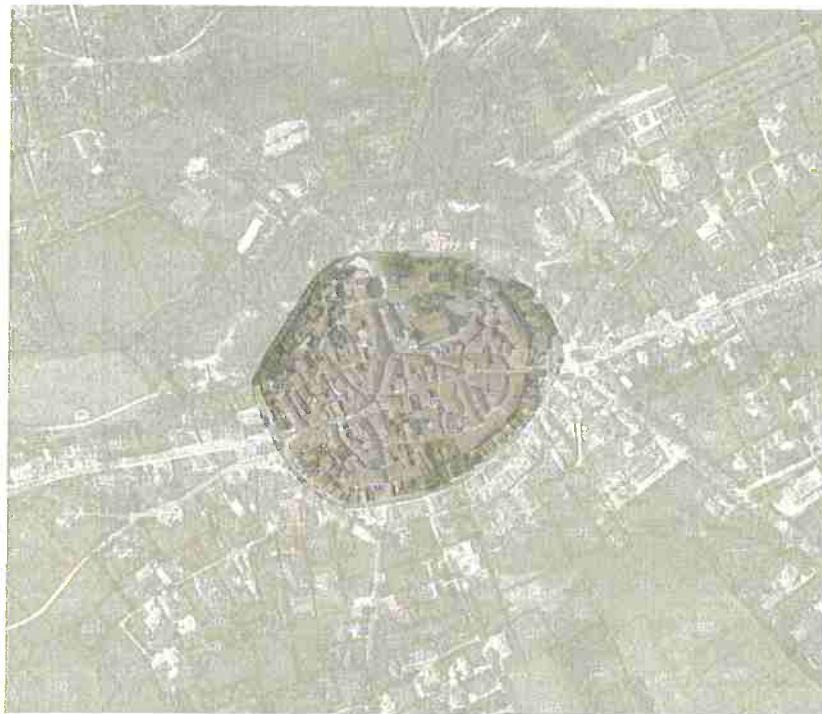
- Accompagner les initiatives citoyennes
- Implication des jeunes dans la vie locale
- Lutter contre les logements vacants
- Réhabiliter les équipements de la Commune
- Maintenir un secteur touristique dynamique :
- Inciter le touriste à séjourner
- Maintenir le village de gîtes
- Dynamiser le bassin économique :
- Accompagner les entreprises
- Développer les commerces
- Développer les filières locales et circuits-courts
- Améliorer l'habitat (art. L.303-2 du CCH) :
- Lutter contre l'habitat dégradé et/ou indigne
- Lutter contre la vacance
- Produire des logements attractifs et adaptés
- Relancer l'OPHA Ru
- Améliorer les infrastructures et espaces publics :
- Aménager les berges du Dropt
- Organiser les stationnements
- Prévoir des modes de déplacements doux
- Améliorer la couverture numérique
- Renforcer le Centre de loisirs
- Assurer le bien-vivre ensemble
- Pérenniser l'activité des associations
- Développer l'attractivité culturelle et sportive
- Améliorer les infrastructures sportives :
- Réhabiliter la plaine des sports
- Réhabiliter : tennis, parcours santé, aire de jeux ...
- Réfection : vestiaires foot + tribune + éclairage ...
- Réfection : rugby, mini-golf ...
- Réhabilitation de la piscine (plan départemental)
- Etudier la création d'un nouveau gymnase
- Etudier l'opportunité des sports urbains
- Diminuer notre empreinte carbone :
- Réduire les consommations énergétiques
- Développer les concepts d'EnR
- Améliorer la mobilité/transport collectif
- Développer la trame verte et bleue :
- Aménager infrastructures de déplacement doux
- Développer les activités fluviales
- Accompagner la transition écologique :
- Adapter les usages aux changements climatiques
- Adapter l'offre des logements aux évènements climatiques



Le Quartier des Sables :

- Renforcer le sentiment d'identification
- Mettre en valeur le patrimoine :
 - Recyclage des « dents creuses » (Friches)
 - Lutter contre les logements/commerces vacants
 - SDI des immeubles appartenant à la Commune
- Maintenir un secteur touristique dynamique :
- Dynamiser le bassin économique :
 - Accompagner les entreprises
 - Proposer une offre de foncier attractive
 - Développer les commerces
 - Développer les filières locales et circuits-courts
- Améliorer l'habitat (art. L.303-2 du CCH) :
 - Offre d'accession à la propriété « allotissement paysagers » (environ 50 lots)
 - Produire des logements attractifs et adaptés
 - Relancer l'OPHA Ru
- Améliorer les infrastructures et espaces publics :
 - Aménager les accès (voirie)
 - Sécuriser les points noirs de la circulation
 - Organiser les stationnements/espaces verts
 - Prévoir des modes de déplacements doux
 - Requalification des fonctions urbaines
- Améliorer la couverture numérique
- Assurer le bien-vivre ensemble
- Maîtriser la fiscalité
- Diminuer notre empreinte carbone :
 - Réduire conso. énergétiques (éclairage public)
 - Développer les concepts d'EnR
 - Améliorer la mobilité/transport collectif
- Développer la trame verte et bleue :
 - Aménager infrastructures de déplacement doux
 - Mettre en conformité le système d'assainissement
- Accompagner la transition écologique :
 - Adapter les usages aux changements climatiques
 - Adapter l'offre des logements aux intempéries ...

Sur Issigeac :

Le Centre-bourg d'Issigeac :

- Accompagner les initiatives citoyennes
- Implication des jeunes dans la vie locale
- Renforcer le sentiment d'identification
- Mettre en valeur le patrimoine :
 - Recyclage des « dents creuses » (Friches)
 - Réhabilitation du Château des Evêques
 - Lutter contre les logements/commerces vacants
- Maintenir un secteur touristique dynamique :
 - Inciter le touriste à séjourner
 - Redéfinir le concept d'accueil
 - Diversifier les hébergements touristiques
- Dynamiser le bassin économique :
 - Développer les commerces de proximité
 - Développer les filières locales et circuits-courts
 - Pérenniser le marché dominical
- Améliorer l'habitat (art. L.303-2 du CCH)
 - Lutter contre l'habitat dégradé et/ou indigne
 - Lutter contre la vacance
 - Relancer l'OPHA Ru
- Améliorer les infrastructures et espaces publics
 - Aménager les rues/venelles/places ...
 - Créer un « musée à ciel ouvert »
- Améliorer la couverture numérique

- Renforcer la qualité des soins de santé



- Maintenir les services existants (Poste ...)
- Pérenniser l'activité des associations
- Développer l'attractivité culturelle
- Diminuer notre empreinte carbone
- Réduire les consommations énergétiques
- Réduire l'usage de la voiture en Centre-bourg
- Développer la trame verte et bleue
- Aménager infrastructures de déplacement doux
- Mettre en conformité le système d'assainissement
- Créer un camping paysagers



Le Quartier de La Grangette :

- Renforcer le sentiment d'identification
- Mettre en valeur le patrimoine
- Dynamiser le bassin économique :
 - Accompagner les entreprises
 - Proposer une offre de foncier attractive
 - Développer les commerces
 - Développer les filières locales et circuits-courts
- Améliorer l'habitat (art. L.303-2 du CCH)
 - Offre d'accession à la propriété « allotissement village »
 - Produire des logements attractifs et adaptés
 - Relancer l'OPHA Ru
- Améliorer les infrastructures et espaces publics
 - Aménager les accès (voirie)
 - Sécuriser les points noirs de la circulation
 - Organiser les stationnements/espaces verts
 - Prévoir des modes de déplacements doux
 - Requalification des fonctions urbaines
- Améliorer la couverture numérique
- Maîtriser la fiscalité
- Diminuer notre empreinte carbone
- Réduire conso. énergétiques (éclairage public)
- Développer les concepts d'EnR
- Améliorer la mobilité/transport collectif
- Développer notre trame verte et bleue
- Aménager infrastructures de déplacement doux
- Mettre en conformité le système d'assainissement
- Accompagner la transition écologique
- Adapter les usages aux changements climatiques
- Adapter l'offre des logements aux intempéries ...

A l'échelle plus large des Communes et de l'intercommunalité :

- Accompagner les initiatives citoyennes
- Implication des jeunes dans la vie locale
- Renforcer le sentiment d'identification
- Mettre en valeur le patrimoine :
 - Recyclage des « dents creuses » (Friches)
 - Réhabilitation du patrimoine historique
 - Lutter contre les logements/commerces vacants
 - Lancer un SDI des immeubles communaux
 - Inventaire/Plan gestion foncier communal
- Maintenir un secteur touristique dynamique :
 - Inciter le touriste à séjourner
 - Maintenir les capacités d'accueil
- Dynamiser le bassin économique :
 - Accompagner les entreprises
 - Proposer une offre de foncier attractive
 - Développer les commerces de proximité
 - Développer les filières locales et circuits-courts
- Améliorer l'habitat (art. L.303-2 du CCH)
 - Lutter contre l'habitat dégradé et/ou indigne
 - Lutter contre la vacance
 - Produire des logements attractifs et adaptés

- Renforcer la qualité des soins de santé
- Maintenir des prestations de santé équitables
- Renforcer les pôles d'actions sociales
- Assurer le bien-vivre ensemble
- Pérenniser l'activité des associations
- Créer une fondation territoriale (Mécénat)
- Prêt de matériels
- Développer l'attractivité culturelle
- Déployer la Micro-folie
- Moderniser la médiathèque/bibliothèque
- Améliorer les infrastructures sportives
- Diminuer notre empreinte carbone
- Réduire les consommations énergétiques
- Développer les concepts d'EnR
- Améliorer la mobilité/transport collectif
- Développer notre trame verte et bleue
- Aménager infrastructures de déplacement doux
- Mettre en conformité l'assainissement
- Accompagner la transition écologique
- Développer l'ESS
- Développer l'économie circulaire



Relancer l'OPAH RR

- Améliorer les infrastructures et espaces publics
 - Aménager les rues/places ...
 - Sécuriser les points noirs de la circulation
 - Organiser les stationnements
 - Prévoir des modes de déplacements doux
- Améliorer la couverture numérique

- Créer un pôle de recyclage (déchetterie)
- Créer des logements vertueux
- Etudier l'opportunité d'un réseau de chaleur (méthaniseur)
- Adapter les usages aux changements climatiques
- Adapter l'offre des logements aux événements climatiques (fortes chaleurs, intempéries, ...).

Pour précision, dans cette échelle plus large, un ou plusieurs autres périmètres peuvent être identifiés selon le projet associé à la stratégie territoriale et dans la mesure où les interventions qui s'y déplient contribuent au succès de la redynamisation du territoire « Portes Sud Périgord ». Ils peuvent ainsi être soit détachés, soit contigus des Centre-bourgs historiques. Par ailleurs, des secteurs d'intervention peuvent concerter d'autres quartiers (lieux-dits/rues ...) au sein de l'ORT, si ce choix est cohérent avec la stratégie d'ensemble de revitalisation des centralités principales (Eymet/Issigeac).

En l'occurrence, le périmètre retenu englobe la totalité du territoire communautaire, constitué par les 25 communes de l'EPCI. En outre, les opérations d'intérêt communautaire ou relevant de ses compétences (économie, tourisme, santé ...) sont comprises dans ce périmètre. Il constitue l'échelle large de réflexion qui permet de définir le projet urbain, économique et social de revitalisation et de redynamisation des pôles de centralité et des centre-bourgs.

4.2 Les actions

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches action ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE du territoire concerné.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

Au regard du contexte territorial établit (Annexe n°01, page 32, article 2.1.2 « parc de logement »), le plan d'action prévoit un secteur d'intervention dans l'amélioration de l'habitat (Voir axe de progrès n°02.04 « Amélioration de l'habitat », selon art. L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation). Le projet de territoire confirme ses actions sur le volet de la lutte contre l'habitat dégradé ou indigne et contre la vacance ; production de logements attractifs et adaptés. Par voie de conséquence, la convention vaut ORT.

Eu égard aux difficultés de l'habitat privé dans les bourgs ruraux ; le territoire « Portes Sud Périgord » vient de terminer une période d'engagement dans un dispositif d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat : une OPAH RR, qui s'est terminée au 31/08/21.

Le territoire vient de réitérer sa volonté d'agir sur les habitats du secteur privé. La communauté de communes a fait le choix de s'orienter vers une réflexion en regroupement avec les 4 EPCI du Sud Bergeracois (PETR) – à confirmer.

Voici quelques exemples d'engagements et d'amélioration de l'habitat sur lesquels l'EPCI souhaite agir :

- Traiter le logement des personnes âgées et des personnes de handicap ou de perte d'autonomie.
- Lutter contre la précarité énergétique dans la logique du SCOT Bergeracois (voir rubrique spécifique).
- Lutter contre les situations liées à la sécurité ou la santé dans l'habitat (habitat indigne ou dégradé).
- Projet propriétaires bailleurs...

D'autres problématiques spécifiques au territoire peuvent rentrer en ligne de compte comme la problématique de l'assainissement ou la lutte contre la vacance des logements. Ainsi, l'ensemble des problématiques sont déclinés et reprises dans le plan d'action joint (voir axe de progrès n° 02-04 « Amélioration de l'habitat », action n° 02-04-31 à 02-04-36 et autres actions transversales du projet de territoire).

4.3 Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents peuvent être listés en annexe du plan d'action. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

4.4 Les leviers d'action dans un schéma structuré et partagé

Les effets d'enchaînement recherchés sont inscrits et définis dans le schéma stratégique. Les grandes problématiques extraites du contexte circonscrit au territoire (enjeux/orientations) sont associées à des axes de progrès définis en ateliers de réflexion, puis conforté lors de la concertation citoyenne (janvier 2022). Chaque scénario de développement (axes de progrès) se voit adjoint à un certain nombre d'actions plus ou moins ambitieuses qui vont actionner des leviers. L'ensemble des actions, dans sa globalité, doit suffisamment être percutante afin d'agir sur l'effet d'entraînement.



Schéma stratégique
(Projet de territoire)

Enjeux	Axes de progrès	Leviers d'actions	
		Référence	Descriptif
01- Créeer une dynamique citoyenne collective	01-01 Ecouter et accompagner les initiatives citoyennes	N°01-01-01	Eymet : Réaliser une concertation citoyenne d'envergure. Supports : Lettre Municipale (1 700 exemplaires papier + version dématérialisée), Mailling (2 x 700 envois), concertation terrain (Collège, école, EHPAD), version anglaise, boîte à idées... etc. Fin de la concertation 31/01/22. Résultats partagés avec citoyens. Candidature au « Trophée de la concertation ».
		N°01-01-02	Eymet : Mettre en place une modération de qualité . Communiquer avec ses administrés (Neocity, Bougernaville, appyconnectcity...etc ?). Gestion des interventions techniques (logiciel ticket GLPI ?). Gestion du patrimoine (Isogeo ATD24 SIG ?). GRC (Logiciel de Gestion des Relations Citoyennes de chez Utopia...).
		N°01-01-03	Issigeac : Développer l'aide citoyenne. Pérénniser le groupe des bénévoles (« Gilets verts »), dito : « L'heure civique ». Des bénévoles offrent des heures de travail à la collectivité qui ne peut assumer certaines tâches. Animer l'équipe. Esprit de corps (flocage de tee-shirt). Espace de rencontre/convivial. Améliorer la communication (rapport, CR activité ...).
		N°01-01-04	Issigeac : Développer la participation citoyenne . Renforcer les « Commissions » (atelier de réflexion des acteurs du territoire élu.e.s/citoyens). A renouveler : le Comité « Un avenir pour mon château ». Concertation à renouveler lors des projets d'envergure du village (Aménagement des rues, commerces de proximité ...).
	01-02 Favoriser l'implication des jeunes dans la vie locale	N°01-02-05	Eymet : Mettre en place un Conseil Municipal de jeunes . Encourager les jeunes à participer à la vie locale. Engager les jeunes dans le vivre-ensemble.
		N°01-02-06	Eymet : Intégrer et accompagner les jeunes en décrochage scolaire. Exemple : atelier vélo « Good turn » ou mettre en place une association du type « L'outil en main » (lien intergénérationnel avec Club de personnes âgées).
		N°01-02-07	Issigeac : Intégration de jeunes dans les Commissions communales. Octroyer un budget annuel de financement pour les jeunes. Gestion autonome des opérations « Jeunes » avec encadrement de la Municipalité. A mener avec l'école (Vie municipale = éducation civique).
	01-03 Renforcer le sentiment d'identification	N°01-03-08	Eymet : Mettre en place une stratégie de marketing territorial . Créeer un emblème qui caractérise le territoire. Cultiver la différence avec les autres.
		N°01-03-09	Eymet : Créeer une animation continue et vivante en lien entre La Bastide et le Dropt (la proximité entre une rivière et une Bastide est unique à Eymet). Exemple : Amarrage d'une gabarre (dito Bergerac), fête collective de palmipèdes (Cygnes), un « poulailler public »...
		N°01-03-10	Eymet : Créeer une spécialité Eymétoise. Thématique : jazz, art culinaire, viennoiserie... Lancer un concours d'art culinaire pour en extraire un produit unique que l'on appellera « Le Eymet » (confectionné avec des produits locaux : pâté de foie gras, soupe, gâteau, pain...).
		N°01-03-11	Issigeac : Développer un plan de communication (définition d'une charte graphique propre à la collectivité, ...). Maîtrise de l'affichage, la signalétique, ... Créeation d'un parcours visiteurs dans les rues avec écran tactile/numérique (informations sur les commerces de proximité ...). Jalonnement d'une signalétique plus lointaine (voie routière, hors village ...).
		N°01-03-12	Issigeac : Labelliser le village (cité de caractère, et/ou plus beau village de France ...). Proposer un plan d'embellissement du village (aménagements rues, espaces verts ...). Mise en valeur du patrimoine historique par l'aménagement des rues (Schéma directeur à réaliser). Créeer une spécialité Issigeacoise.
		N°01-03-13	Issigeac : Renforcer la Commission « Gazette municipale ». Informations intercommunales mensuelles. Développer/pérenniser la coopération intercommunale.
02 - Maintenir un cadre de vie attractif	02.01 Mettre en valeur le patrimoine	N°02-01-14	Eymet : Recycler la fiche Marius Lavauz (programme : AMAD + lgs partagés Périgord habitat + réhab RPA... = Pôle médico-social ; à confirmer). Candidature « fonds friche » DREAL, dépollution de site (amiante ...). Contacter Mme Caro + asso « Habitat du possible ».
		N°02-01-15	Eymet : Réhabiliter le Château d'Eymet (compris donjon + échauguette + jardins) ; programme : à définir. Recueil des besoins ateliers de réflexion (n°02, 03, 05, 06). Lancer étude ATD24.
		N°02-01-16	Issigeac : Réhabiliter le Palais des Evêques . Finir le clos/couvert (reste tranches optionnelles n°01 et 02). Réaménagement de l'intérieur, avec en 1ère phase le sous-sol, R0, et R+1, restera en 2ème phase le R+2 ...
		N°02-01-17	Eymet : réhabiliter/trouver une fonction aux immeubles vacants appartenant à la Commune (O.T., Marguerite, Hall au veau, Eglise Rouquette...).
		N°02-01-18	Eymet : Lutter contre les logements vacants (compris commerce, voir Shop'in...) appartenant au parc privé ;
	02.02 Maintenir un secteur touristique dynamique	N°02-01-19	Issigeac : Valoriser le petit patrimoine + façades historiques . Etablir un programme de réhabilitation (Défiscalisation Denormandie, Maison des têtes ...). Inciter les particuliers à réaliser des travaux (entretien, embellissement, ...).
		N°02-02-20	Eymet : Inciter le touriste à séjourné (voir actions « piste cyclable », réhabilitation château d'Eymet, programme culturel... etc.). Organisation de séjour.
		N°02-02-21	Eymet : Réhabiliter/maintenir la capacité d'accueil, village Bretou . Réflexion rétrocession gestionnaire. Aménagements divers.
		N°02-02-22	Issigeac : Proposer une relocalisation de l'Office du tourisme. Redéfinir la prestation et le concept d'un accueil touristique (accueil nomade, aller à la rencontre des touristes ...).
	02.03 Dynamiser le bassin économique	N°02-02-23	Issigeac : création d'une aire de camping-car . Etoffer l'offre d'hébergement de passage (prestations de vidanges, sanitaires ...).
		N°02-03-24	Eymet : Conforter l'accueil, inciter et accompagner les entreprises dans leurs installations, leurs développements (CCPSP = agent de développement M. Fossez). Mettre à disposition la liste des bâtiments commerciaux vacants.
		N°02-03-25	Eymet : Proposer une offre de foncier attractive aux entreprises souhaitant s'installer (Extension 1.1 Ha de la ZAE Carrousel = compétence CCPSP). La délocalisation de l'AMAD devrait libérer une offre complémentaire.



02.03 Améliorer l'offre commerciale et de services	02.03.01 Améliorer l'offre commerciale et de services	N°02-03-26	Eymet : Développer les commerces de proximité , l'artisanat (Etude Shop'in : aménagement d'une zone de commerces de proximité en déambulation dans la Bastide historique, rue du Loup, rue de Moissac ... (voir étude SCET).
		N°02-03-27	Eymet : Développer les filières locales et circuits-courts (repas cantine/exploitations agricoles locales, voir « Agrilocal24 ». Eco circulaire = CCPSP).
		N°02-03-28	Issigeac : Accompagner les initiatives économiques privées (Aménagement d'une Zone Artisanale « La Périgourdine » ...). Proposer des espaces d'activité aux jeunes entrepreneurs. Attirer les investisseurs privés dans l'hébergement et équipement touristique. Aménagement d'espace de loisirs (Parc d'attraction ...).
		N°02-03-29	Issigeac : Développer les commerces de proximité , l'artisanat (Etude Shop'in : aménagement d'une halle marchande au sous-sol du Palais des Evêques, aménagement des rues commerçantes, développement du marché dominical ... (voir étude SCET).
		N°02-03-30	Issigeac : Développer/pérenniser le marché dominical « plus beau marché de France ». Animer et établir un planning d'enchaînement d'événements sur des thématiques spécifiques. Coordonner les réseaux de producteurs locaux, filières locales, circuits-courts ...
	02.04 Amélioration de l'habitat (art L 303-2 du Code de la construction et de l'habitation)	N°02-04-31	Eymet : Relancer l' OPAH Ru (modalités selon article L. 303-1 CCH). Lutter contre les logements vacants ... Proposition OPAH Ru au niveau du PETR « Grand Bergeracois » - Réflexion en cours.
		N°02-04-32	Eymet : Faciliter l'accueil jeunes couples (familles avec enfants). Proposer aux jeunes couples du travail et des prestations de garderie en crèche.
		N°02-04-33	Eymet : Faciliter l'accès au foncier, l'acquisition d'un terrain. Proposer des offres attractives pour venir s'installer et être propriétaire (un propriétaire avec ancrage foncier est souvent plus impliqué qu'un administré de passage en location ...).
		N°02-04-34	Eymet : Créer un écoquartier (Quartier de l'ancienne gare ...). Relocalisation du Centre Technique Municipal. Délocalisation des résidents du quartier (lgs délabrés).
		N°02-04-35	Issigeac : Proposer une offre d'accession à la propriété (aménagement foncier paysager sur des parcelles desservies par la route de Beaumont. Redéfinition d'un concept de lotissement « village » : nombreux espaces verts, perméabilisation des sols, sobriété foncière ...)
		N°02-04-36	Issigeac : Relancer l' OPAH Ru (modalités selon article L. 303-1 CCH). Lutter contre les logements vacants ... Proposition OPAH Ru au niveau du PETR « Grand Bergeracois » - Réflexion en cours.
	02.05 Améliorer les infrastructures et espaces publics partagés	N°02-05-37	Eymet : Point singulier Bastide = traversée par une rivière. Aménager les quais du Dropt . Lancer l'étude d'urbanisme : potentiel, embellissement, fonctionnalités, partage des espaces ... Intégration d'une animation fluviale : ancien port, palmpédèses, moulin ... Solliciter EpiDropt.
		N°02-05-38	Eymet : Sécuriser les points noirs de la circulation et notamment le Boulevard National . Réduire la vitesse. Trafic poids-lourd.
		N°02-05-39	Eymet : Aménager la Place de l'Eglise. Organiser les stationnements. Prévoir des modes de déplacements doux : piétons/cyclistes ...
		N°02-05-40	Eymet : Lancer une étude de requalification du quartier de la Gare . Echelle urbaine d'un îlot foncier en lien avec la passerelle d'accès à la plaine de Bretou et son centre-bourg.
		N°02-05-41	Eymet : Requalification de certaines fonctions urbaines (venelles...). Rue du Loup / Rue de Moissac. Redéfinition de Carreyroux ...
	02.06 Améliorer la couverture numérique	N°02-06-42	Eymet : Couvrir l' ensemble du territoire urbain et rural . Périgord numérique = calendrier de développement de la fibre arrêté. Faire remonter les dossiers. Proposer une offre Coworking / télétravail. Développer le télé-enseignement, la télémédecine ...
		N°02-06-43	Issigeac : Développer le réseau de couverture numérique . Raccorder les différents points nécessitant la fibre : futur lotissement, village artisanal, maison de la santé ... Proposer une offre de télétravail, télémédecine ... Programme Périgord Numérique.

03 - Développer le progrès social et solidaire	03-01 Renforcer la qualité des soins de santé (Compétence CCPSP)	N°03-01-44	Issigeac : Accompagnement d'acteurs privés. Favoriser les initiatives d' hébergement privé pour personnes âgées (type Age & vie ...).
		N°03-01-45	CCPSP (Issigeac) : Maintien de la prestation de santé équitable . Recrutement de médecin. Recherche en pérennité de la qualité des soins de santé.
		N°03-01-46	CCPSP (Issigeac) : Proposer une renovation énergétique de la maison de la santé. MSP directement visible en entrée de ville. Relookage des façades (ITE ?). Modernisation des services (télémédecine ...).
		N°03-01-47	CCPSP (Eymet) : Maintenir des prestations de santé équitables . Accompagner les prestations de soins infirmiers. Développer les prestations médicales (spécialisées), la MSP. Accompagner l'offre d'accueil des séniors : EPHAD. Accompagner l'AMAD. Développer la télémédecine ;
	03-02 Renforcer les pôles d'actions sociales	N°03-02-48	Eymet : Créer un lieu dédié à l' accueil de groupe « Ados » - Rattaché à l'ALSH en développant l'offre de loisir (pour tout le territoire). Faciliter l'accès aux loisirs des 12-16 ans. Réaliser une extension du centre loisirs Bretou « groupe ados » (projet bâtiment neuf).
		N°03-02-49	Eymet : Créer et développer un Pôle enfance jeunesse - Déplacer la crèche actuelle vers le site « des Marguerites » (liste d'attente, effectif 20 enfants) - Réhabilitation de la maternelle (bâti) – Aménagement parking – Sécurisation de la voirie – Intégrer une MAP.
	03-03 Assurer le bien-vivre ensemble	N°03-02-50	Eymet : Lutter contre les inégalités d'accès à l'emploi et aux loisirs – Déployer la gratuité Micro-folie vers les écoles CCPSP + personnes âgées ... Accompagner la Mission locale, main d'œuvre d'insertion ... Développer l'économie circulaire = ESS (partenaire Coop'action). Démocratiser l'offre sportive (Rétrocéder le gymnase actuel au Collège, l'école conventionnée avec le Collège – Création d'un nouveau Gymnase plaine Bretou (Hand Ball, Basket, judo, gym...)) – Voir axe de progrès « Infrastructures sportives »
		N°03-03-51	Eymet : Lutter contre une « paupérisation invisible » - Solliciter la bienveillance des œuvres caritatives – Resto du cœur (proposer de nouveaux frigo) – Contacter Secours populaire / Famille rurale / Secours catholique / Croix rouge... Proposer un soutien logistique – Crée une banque alimentaire locale (via des frigos solidaires : récup des repas jetés par cantine + resto... suite Covid).



		N°03-03-52	Eymet : Développer le dispositif engagement citoyen « Je m'engage pour mon territoire » (en cours – Voir Mme Lescure) – les acteurs du territoire (16 à 30 ans) s'engagent sur 4 chantiers : Plantation/nettoyage ... (animateur CIAS + PIJE) – Communication : teaser/court-métrage projeté à l'espace culturel...
		N°03-03-53	Eymet : Assurer le bien-vieillir - Faciliter le lien intergénérationnel entre ALSH/EHPAD – Ecoles/EHPAD (correspondances) – Projet biodiversité EHPAD... - Remettre la tournée de bus vers le marché... Portage des repas. Accompagner l'AMAD. Réitérer la Journée prévention séniors
		N°03-03-54	Eymet : Lutter contre l'habitat indigne et son environnement (HLM Bretou – Négocier avec les propriétaires ...) – Lancer une étude de réhabilitation du Quartier Bretou (SOI!Ha...) – Aire de jeux – Remettre en place les jardins partagés (Les amis de Sall de Salamandre. Les Jardins de Bretou, ACFAA...) - Lancer un concours fleuri / embellissement ...

04 – Maintenir un service public de qualité	04-01 Maîtriser la fiscalité	N°04-01-55	Eymet : Réaliser un DIAG/EDL des finances . Identifier les marges de manœuvre financière. Identifier la part variable des ressources : taxes... Expertise et préconisations avec rapport. Proposition d'actions en faveur d'une gestion durable des finances locales (Atelier CMK).
		N°04-01-56	Eymet : Créer les outils de planification budgétaire : outils de gestion, aide à la décision, suivi budgétaire, tableaux de bord, PPI...
		N°04-01-57	Eymet : Formation du personnel à l'utilisation des outils de gestion budgétaire (Ministère de la transformation du service public et/ou DIF ?).
	04-02 Structurer les services de la collectivité : l'amélioration continue..	N°04-02-58	Eymet : Lancer une étude organisationnelle interne à la collectivité. Audit interne (DIAG/EDL). Evaluer le service rendu par la collectivité. Expertise et préconisations avec rapport. Moderniser l'action public.
		N°04-02-59	Eymet : Créer les outils de suivi RH : fiches de poste, organigramme, reporting, tableaux de bord/interventions, ...
		N°04-02-60	Eymet : Revaloriser et faire monter en compétences l'agent : Plan individuel de formation (DIF). Utilisation des outils de suivi (Ministère de la transformation du service public et/ou DIF ?).
		N°04-02-61	Eymet : Créer un outil de travail performant pour les ateliers municipaux. Délocaliser les ateliers municipaux actuels (non adaptés). Optimiser le fonctionnement des services techniques. Etude de faisabilité SME24 en cours (création d'hangars).
	04-03 Rétablir la confiance entre l'administration et les usagers	N°04-03-62	Eymet : La communication doit être un outil de qualité et de devoir à l'égard des citoyens. Rédiger et transmettre un rapport d'activité annuel . Panneau numérique en cours. Site internet et Facebook, faits...
		N°04-03-63	Eymet : Revaloriser l'image des agents techniques et des services publics. Cultiver un esprit de « corps » (équipe communale). Accompagner le changement des comportements exemplaires (moins d'absentéisme...). Voir avec le service des RH.
		N°04-03-64	Issigeac/Eymet : Maintenir un bon niveau de services existants : La Poste, pompiers, gendarmerie, déchets, concessionnaires (eau, élec, tél ...). Sachant que nous ne maîtrisons pas ces services, nous proposons d'accompagner ceux-ci dans leurs projets de développement (au cas par cas, afin de ne pas voir de délocalisation). Exemple : La poste avec le portage de repas ou livraison pdt locaux (développement des filières locales) ... Développer l' offre de services : France service, CIAS, AMAD, association de défense des femmes ... Animer les activités de la Médiathèque.

05 - Maintenir le tissu associatif local	05-01 Pérenniser les associations locales	N°05-01-65	Eymet : Créer un lieu ressource , offrant un service globalisant autour des besoins associatifs. « On ne doit plus refuser la création d'une association ... ».
		N°05-01-66	Eymet : Mettre en place un section logistique aux asso. EDL des salles : fonctionnalités (fauteuil, surface, effectifs...). Retravailler Fiche réservation. Revoir règlements intérieurs. Exemple : site internet de Bordeaux... Etoffer l'offre de prêt : mobilier/table/chaise ...
		N°05-01-67	Eymet : Étudier/Mettre en œuvre une « Fondation territoriale ». Inciter les associations à se structurer. Accompagner les associations au renouvellement de leurs bénévoles + leurs recherches de moyens (Mécénat) ... Dio « Bordeaux Mécènes Solidaires ».
	05-02 Développer l'attractivité culturelle	N°05-02-68	Eymet/Issigeac : Mettre en œuvre la « Micro-folie ». Convention Eymet/Issigeac. Lancer aménagements + achats matériels. Organiser l'animation/coordination du dispositif (emploi civique ...). Anticiper l'évolution du matériel numérique (évolution des T.I.C.)
		N°05-02-69	Eymet : Développer la culture . Programme « Hors les murs ». Conforter les services de l'espace culturel. Développer « ici et là en image » expos photo. Accompagner les asso : ACFAA, Maquiz'art, Ciné passion ...
		N°05-02-70	Eymet : Développer la médiathèque/bibliothèque . Modernisation du service (prêts ...). Plan de communication. Aménagements d'usages contemporains : multimédias ...
		N°05-02-71	Issigeac : Renforcer le développement culturel . Festivals : International Music Academy, foire partiers, Métallies ... (planification ...). Programme culturel : muséum interactif... Accompagner asso : ACFAA, Ciné passion (théâtre à l'italienne) ...
	05-03 Améliorer les infrastructures sportives	N°05-03-72	Eymet : Réhabilitation des infrastructures sportives de proximité (1ère phase - Opérations en cours : plaine des sports, tennis, parcours santé, aire de jeux, city stade, fronton...)
		N°05-03-73	Eymet : Suite du programme infrastructures de proximité (2ème phase – Opérations à lancer : Refection vestiaires foot + tribune + éclairage + main courante, rugby, mini-golf ...)
		N°05-03-74	Eymet : Réhabilitation de la piscine municipale (plan départemental ?). Réhabilitation bassin/vestiaires/relookage/nouveau concept aquatique ... plan de communication.
		N°05-03-75	Eymet : création d'un gymnase neuf (rétrocession de l'ancien au Collège). Club : Hand-ball, basket, volley, gym, judo ...
		N°05-03-76	Eymet : Création d'un site dédié aux nouveaux sports urbains (Skate parc, Pump track, ...). Autres possibilités : Polo bike, murs d'escalade ...
		N°05-03-77	Issigeac : Aménagements mobiliers / Espaces verts. Création d'une tyrolienne. Espaces de jeux (mur d'escalade ...). Mise en place de bancs et espace pique-nique ...



06 - Protéger l'environnement	06-01 Diminuer notre empreinte carbone	N°06-01-78	Eymet : Réduire les consommations énergétiques (compris eau, élec, tél ...). Faire un bilan des consommations fluides du patrimoine bâti. Instaurer un PPI relamping. Réduire période éclairage. Renforcer l'isolation des ERP via CEE (Men/Iso) ...
		N°06-01-79	Eymet : Etudier la faisabilité, et mettre en œuvre une centrale photovoltaïque en toiture de 2 152 m ² , soit les besoins d'environ 1/10 ^{ème} de la population d'Eymet (futur équipement technique municipal). Développer le concept d'énergie renouvelable.
		N°06-01-80	Eymet : Etudier l'opportunité d'un réseau de transport collectif plus efficace (plus de bus, Car24 asso co-voiturage...). Vélo-cargo.
		N°06-01-81	Issigeac : réduire consommations énergétiques (compris eau, élec, tél ...). Bilan des conso. fluides du patrimoine bâti. Rénovation énergétique : Mairie, MSP, école ... Renforcer l'isolation des ERP via CEE (Men/Iso) ... Optimiser l'éclairage public.
		N°06-01-82	Issigeac : freiner l'usage de la voiture dans le centre historique de la Cité médiévale. Etablir un plan de mobilité active (piétons/cyclistes). Aménagement des rues Faciliter les liaisons cyclables/piétonnes du lieu de résidence vers les commerces de proximité ... Priorité : la Grand Rue / Rue de Cardenale, puis le réseau viaire/venelle de la Cité ...
	06-02 Développer notre trame verte et bleue	N°06-02-83	Eymet : Aménager infrastructures de déplacement doux . Création de liaisons entre les différents quartiers du village. Crée maillage "mobilité active" cycliste/piéton ... du lieu de résidence vers les commerces de proximité (rue du Loup, rue de Moissac ...), scolaire (école, collège ...), périscolaire (plaine Bretou ...), loisirs (bords Dropt, lac Lescouroux...).
		N°06-02-84	Eymet : Mettre en conformité le système d'assainissement (en cours de réalisation / hors ORT). Objectif : qualité de l'écosystème Dropt
		N°06-02-85	Eymet : Eviter la surchauffe de La Bastide + embellissement des façades. Création de jardinières en pied de façade (à l'aplomb des toitures) avec gestion plantations + arrosages par les particuliers. Convention collectivité/particuliers ...
		N°06-02-86	Eymet : Agir contre l'appauvrissement de la biodiversité (dégradation sols = plantation de haies). Action en faveur des insectes pollinisateurs. Partenaires : OFB, FDC24, Chambre d'agriculture, écoles, apiculteurs, EHPAD (LPO/hirondelles) ...
		N°06-02-87	Issigeac : Mettre en conformité le système d'assainissement (en cours de réalisation). Agir sur la qualité de l'écosystème de La Banège + zone humide Le Faurissou. Raccordement du futur lotissement.
	06-03 Accompagner la transition écologique	N°06-03-88	Issigeac : Accompagner l'aménagement d'un camping paysager (public ou privé). Site du Lac de la Nette (retenue d'eau entre la Dordogne/Lot-et-Garonne). A 15 min à vélo de la Cité. Cadre verdoyant et naturel. Création d'une base de loisirs (foncière/Semiper ?).
		N°06-03-89	Eymet : Etudier l'opportunité d'une ESS et d'une déchetterie sur Eymet (en lien avec SMD3). Développer l'économie circulaire. Etudier l'opportunité d'une recyclerie, ressourcerie (partenaire Ramdam). Eduquer à la démarche 0 déchets et consignes de tri, compostage...
		N°06-03-90	Eymet : Créer un écoquartier (quartier de la gare, en lien avec le Dropt/Bretou/La Bastide...). Programme à définir. Préalable : relocalisation CTM + Igts ...
		N°06-03-91	Eymet : Etudier l'opportunité d'un réseau de chaleur (ATD24). Etude méthaneur (réseau filière agricole : apport des digestats + repart avec les effluents/engrais).
		N°06-03-92	Eymet : Adapter nos actions aux changements climatiques (agriculture, horaires, ...). Adapter l'offre des logements aux besoins des futurs utilisateurs et des événements climatiques (fortes chaleurs, intempéries, ...).

Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Jusqu'au 31 mars 2026, L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et La Banque des Territoires cofinancent une part du coût annuel des postes de Chef de projet.

Article 6 – Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1 Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.



Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2 Le territoire signataire

En signant cette convention, les communes d'Eymet et Issigeac assument leur rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

La Communauté des Communes Portes Sud Périgord, signataire s'engage à désigner dans ses services un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation. Ainsi, l'EPCI sollicite le renouvellement de cofinancement de ce poste auprès de l'ANCT, la Banque des Territoires et la Région N-A, à hauteur de 75 % de la rémunération, jusqu'au 31 mars 2026.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations ...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

Eu égard aux moyens financiers limités et proportionnels aux dotations des collectivités signataires (Eymet 2600 habitants / Issigeac 700 habitants) ; il est précisé que le montage du plan d'action s'est réalisé sur la base d'un engagement substantiel pressenti de la part des partenaires financeurs (à confirmer lors des demandes d'aides/subventions). Dans le cas où le reste à charge d'une action de développement sur une collectivité fait peser un éventuel risque de déséquilibre sur ses finances locales ; l'action sera avortée et remise en ballotage jusqu'à l'obtention d'aides supplémentaires et/ou suffisantes. Les collectivités précisent que les actions menées seront réalisées dans une complète maîtrise de la fiscalité.

6.3 L'Etat, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'Etat porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

Sachant que le programme « Petites Villes de Demain » était l'une des mesures phares de l'agenda rural présenté par le Premier ministre le 20 septembre 2019. Actuellement, sur la période 2021-2026, 3 milliards d'euros sont prévus pour le programme, au travers de crédits de droit commun et de crédits « relance » ... Au titre du programme, afin de faire aboutir les projets et au vu du caractère indispensable des financements spécifiques ... ; l'Etat pourrait s'engager à verser des aides de droit commun (DETR, DSIL ...) additionnées de « bonifications substantielles », selon l'analyse des demandes et à la discrétion du Préfet.

L'Etat s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'Etat soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.



En particulier :

- ✓ L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- ✓ L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers) ;
- ✓ Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- ✓ L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 7.

6.4 Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le programme.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions.

Le Conseil Départemental de la Dordogne pourra soutenir des actions de redynamisation du territoire dans le cadre de ses modalités d'intervention au titre des solidarités territoriales et dans le respect des enveloppes affectées au titre de sa nouvelle politique contractuelle pour la période 2022-2024.

Cette stratégie se décline au niveau opérationnel sur le territoire par les contrats de projets 2022-2024 relatifs au canton du Sud Bergeracois et à l'intercommunalité Portes Sud Périgord.

Enfin, en tant que délégataire des aides à la pierre pour la période 2018-2023, le Département pourra apporter son soutien pour soutenir l'ingénierie et le portage de certains dispositifs ainsi que les opérations de production de logements locatifs sociaux par les bailleurs publics et privés.

A ce titre il est rappelé que dans le cadre d'une OPAH RR, l'ANAH finance le suivi animation à hauteur de 35 % dans la limite d'un plafond annuel de dépenses subventionnables de 250 000 € HT. C'est la part fixe. Des parts variables selon les objectifs fixés par la convention d'OPAH et les résultats obtenus viendront s'ajouter à la part fixe.

Le Département participe également au financement du suivi-animation des OPAH dans la limite de 20 % du montant subventionnable.

En outre, le Département accompagne les propriétaires occupants réalisant des travaux selon le règlement d'intervention en vigueur

6.5 Engagements des autres opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engage-nt à désigner dans leurs services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engage-nt à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des Territoires, signataire de la présente convention, pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés.

6.6 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socioéconomiques à la décision du cap collectif.



La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.7 Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre.

Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

Le modèle de maquette financière figure en annexe 06.

La maquette financière récapitule les engagements des signataires du contrat sur la période contractuelle, et valorise les engagements financiers des partenaires, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France Relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du programme ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Article 7 – Gouvernance du programme Petites villes de demain

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique – CRTE.

Sont systématiquement invités au comité de projet les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, de la Caisse des dépôts - Banque des territoires, de l'Anah, du Cerema, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- ✓ Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- ✓ Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- ✓ Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- ✓ Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- ✓ Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- ✓ Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- ✓ Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- ✓ Propose les évolutions des fiches orientations ;
- ✓ Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

Article 8 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet



PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

Article 9 – Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'une desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Le Comité de Projet se réserve la possibilité de s'entendre sur les indicateurs de suivi de la réalisation du programme. A cet égard, des exemples d'indicateurs sont proposés ci-après :

Enjeu	Axes de progrès	Outils d'évaluation	Suivi des indicateurs							Objectif à atteindre
			Réf. 2021	2022	2023	2024	2025	2026		
01- Créer une dynamique citoyenne collective	01-01 Ecouter et accompagner les initiatives citoyennes	Suivi :								
		Nombre demandes écoutées/analysées								
		Nombre de plaintes des administrés								
	01-02 Favoriser l'implication des jeunes dans la vie locale	Nombre d'heure de bénévolat								
		Résultats :								
		Nombre d'initiatives mise en œuvre								
	01-03 Renforcer le sentiment d'identification	Nombre d'interventions techniques								
		Nombre d'heure de travail agents								
		Evolution tendance :								
02 - Maintenir un cadre de vie attractif	02.01 Mettre en valeur le patrimoine	Nombre de participation à un sondage								
		Taux de satisfaction des usagers								
		Evolution de la masse salariale de la commune								
	02.02 Maintenir un secteur touristique dynamique	Nombre de jeune dans les instances décisionnelles								
		Résultats :								
		Nombre de siège/représentativité des jeunes								
	02.02 Maintenir un secteur touristique dynamique	Evolution tendance :								
		Evolution de l'enveloppe dédiée aux projets « jeunes »								
		Evolution tendance :								
		Fréquentation de lieux								
		Nombre de visite de site internet / Réseaux sociaux								
		Résultats :								
		Nombre d'entrées et/ou spécialités vendues								
		Nombre de membre dans les associations								
		Evolution tendance :								
		Taux d'incivilités								
		Expansion du bassin de vie / influence culturelle								



02.03 Dynamiser le bassin économique	Survi :	Nombre de commerçant inscrit au registre du commerce Nombre création d'entreprise / Faillite Fréquentation des rues commerciales / Zone chalandise						
	Résultats :	Chiffre d'affaires commercial / Fréquentation marchés Typologie des commerces (alimentaire, touristique ...) Vacance commerciale / vitrines / Pouvoir d'achat						
	Evolution tendance :	Taux d'évasion commerciale / Part du E-commerce Création pôle d'attractivité commerciale (aménagement rues ...) Evolution du taux de chômage / Nombre d'emplois par habitant						
	Survi :	Nombre de naissance / Nombre d'habitant Surface en m ² de terrain constructible vendu Dépôt demandes de permis de construire / inscriptions écoles						
02.04 Amélioration de l'habitat	Résultats :	Critères socio-démographiques de la population Logements vacants / Réhabilitation du parc résidentiel ancien Evolution des loyers						
	Evolution tendance :	Taux de remplissage de la crèche / ALSH Taux d'occupation des écoles Création d'infrastructures sportives / culturelles / loisirs						
	Survi :	Fréquentation des rues / Parcs / Sentiers pédagogiques ... Nombre d'accidents de la route Nombre de contraventions						
	Résultats :	Végétalisation des espaces minérales Sécurisation du cycliste/piéton / Partage de la voie publique Optimisation des réseaux concessionnaires						
02.05 Améliorer les infrastructures et espaces publics partagés	Evolution tendance :	Part modale des itinérances douces Nombre de passage et horaire des transports en commun Création d'espace structurels partagés (placettes, voie verte ...)						
	Survi :	Nombre d'abonnés (internet ...) / Nombre d'heure de télétravail						
	Résultats :	Nombre de consultation des sites / commerce en ligne / Drive ...						
	Evolution tendance :	Taux de couverture numérique / Créer télémédecine ...						
02.06 Améliorer la couverture numérique	Survi :							
	Résultats :							
	Evolution tendance :							
	Survi :							

03 - Développer le progrès social et solidaire	03-01 Qualité des soins de santé (CCPSP)	Survi :	Nombre de consultation sur le bassin de santé						
		Résultats :	Maintien des médecins généralistes / recrutement spécialistes						
		Evolution tendance :	Taux de couverture des prestations pluridisciplinaires de santé						
		Survi :	Fréquentation du CIAS						
03-02 Renforcer les pôles d'actions sociales		Résultats :	Cohésion sociale des strates de la population / Paupérisation						
		Evolution tendance :	Création d'un pôle enfance jeunesse / Club ados						
		Survi :	Présence des associations caritatives / Nbre de demandes Adhésion bénévoles						
		Résultats :	Fréquentation des œuvres caritatives Nbre de manifestations						
03-03 Assurer le bien-vivre ensemble		Evolution tendance :	Création d'un lieu ressource, soutien logistique Taux de pauvreté / Evolution de la délinquance						
		Survi :							
		Résultats :							
		Evolution tendance :							



04 - Maintenir un service public de qualité	04-01 <u>Maîtriser la fiscalité</u>	Suivi : Montant des ressources Montant des dépenses Résultats : Evolution de l'épargne brute Capacité d'investissement / Pression fiscale sur les habitants Evolution tendance : Capacité de désendettement Plan de gestion budgétaire durable (PPI, ...)					
		Suivi : Nbre d'agents / heures de travail / Gamme services publics Résultats : Nbre d'interventions / Nbre appel tél accueil Evolution tendance : Plan individuel de formation					
		Suivi : Nbre de visite site internet GRC (Gestion Relations Citoyennes) Résultats : Absentéisme des agents Evolution tendance : Mise en place d'un rapport d'activité annuel					
05 - Maintenir le tissu associatif local	05-01 <u>Pérenniser les associations locales</u>	Suivi : Nbre d'association / Adhérents Fréquentation des salles / Prêt de matériel Résultats : Typologie des associations (loisirs, culture, sport ...) Fréquentation des événements / Nbre d'entrée Evolution tendance : Taux d'occupation des équipements publics Montant des subventions versées					
		Suivi : Nbre d'entrée Micro-folie / Plages horaires et ouverture au public Fréquentation des manifestations Résultats : Variété des événements culturels (spectacle, film, expo ...) Fréquentation des établissements publics Evolution tendance : Taux d'occupation du Centre culturel ou médiathèque Nbre de jour de manifestation par an					
		Suivi : Nbre d'adhérents, de licenciés club / Nbre de manifestation Nbre d'heure de travail agent sportif / Nbre sortie périscolaire Résultats : Fréquentation des terrains / Nbre de match Nbre d'entrée piscine / gymnase Evolution tendance : Taux d'occupation des équipements sportifs Création de nouvelles disciplines / infrastructures (city stade ...)					
06 - Protéger l'environnement	06-01 <u>Diminuer notre empreinte carbone</u>	Suivi : Quantité des consommations de fluides (eau, gaz, élec, tél) Production d'énergie renouvelable (Photovoltaïque ...) Résultats : Montant des factures Part modale des itinérances douces Evolution tendance : Emissions GES évitées Evolution de l'utilisation de la voiture dans nos déplacements					
		Suivi : Quantité de linéaire de piste cyclable et/ou piétonne Analyse des rejets des stations d'épuration Résultats : Richesse de l'écosystème fluvial et biodiversité Développement des pratiques en lien avec la terre nourricière Evolution tendance : Répertoire de biodiversité / Rafraîchissement îlots de chaleur Pratiques de loisirs environnementaux / Sobriété urbaine					
		Suivi : Part de nos consommations dans les circuits-courts Dépôts sauvages / Production de déchets par habitant Résultats : Changement de comportements Optimisation du tri de nos déchets Evolution tendance : Création d'un pôle de recyclage (déchetterie 2.0) Adaptation des maisons aux changements climatiques					



Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe 05.

Article 10 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et/ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et/ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

Les communes sont invitées à faire figurer le panneau signalétique « Petites villes de demain » en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- ✓ Identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/ PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne) ;
- ✓ Ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Article 11 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 12 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet.

C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, des enveloppes budgétaires, des objectifs et indicateurs.

Article 13 – Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

Article 14 – Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.



A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Bordeaux à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Bordeaux.



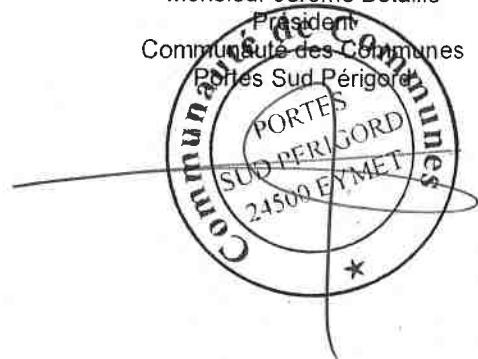
Signé à Eymet, le 12 octobre 2022

Monsieur Jean-Charles Jobart
Sous-préfet
Etat

Monsieur Germinal Peiro
Président
Conseil départemental de la Dordogne

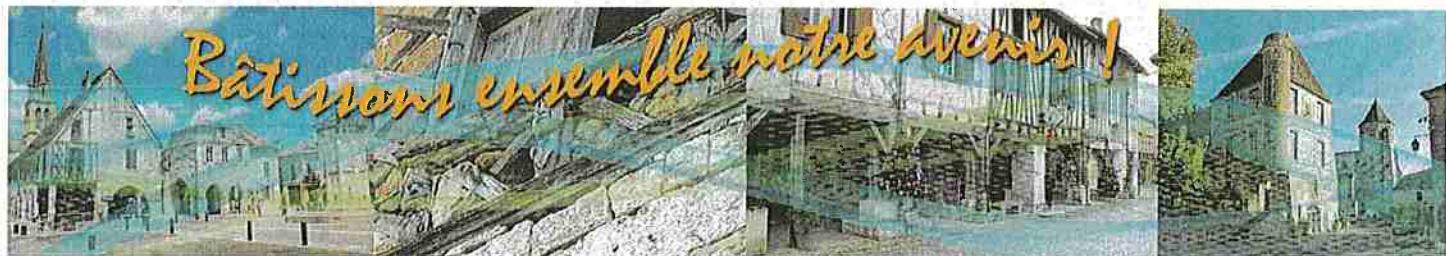
Monsieur Zili Fu
Directeur territorial
Banque des Territoires

Monsieur Jérôme Bétaille
Président
Communauté des Communes
Portes Sud Périgord



Madame Josiane Chapat
Première Adjointe
Commune d'Eymet

Monsieur Jean-Claude Castagner
Maire
Commune d'Issigeac



AR Prefecture

024-200040889-20221012-ORT-CC

Reçu le 13/10/2022

Publié le 13/10/2022

